

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 12 janvier 2013

L'an deux mil treize, le 12 janvier, à 10h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 9 janvier 2013, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Martine VINCENOT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 présents : 10 votants : 13 (3 procurations)

Présents : Martine VINCENOT, Alain BASS, Lydia ADAM, Marc VIDORET, Ludovic VIOLLET, Jean Jacques BRUSCHINI, , Bruno PEYRIN, Jeannine GIRES, Françoise DROUET, Martine CHAKER,

Absents : Georges LAJARIGE, ,

Excusés : Valérie CHAZALET, Raphaël LIAUZU, Laurent CHALAVON

Secrétaire : Alain BASS

SEANCE OUVERTE A 10h35

Le procès verbal des 2 séances précédentes a été approuvé à l'unanimité.

Le maire rappelle que le conseil d'Upie a été saisi sur le projet de périmètre de grande agglo à 51 communes selon arrêté du préfet en date du 8 octobre 2012.

Il a alors émis par délibération du 6 novembre 2012 un avis négatif à cette proposition, à 5 voix pour et 5 voix contre, ce qui vaut « avis défavorable ».

Le résultat global de cette consultation des communes est en final le suivant :

- 22 communes « pour », soit 43% des communes , et 29 contre
- les « pour » représentant 154 239 habitants, soit 72% de la population.

Ainsi, seule une condition sur les deux requises est remplie (+ de 50% de la population représentée) pour valider ce périmètre. En application de la loi de 2010, Le périmètre final sera donc arrêté par le préfet, après avis et amendements éventuels de la CDCI, avant la fin juin 2013 pour entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. .

Divers scenarii sont désormais possibles, y compris celui d'un « éclatement de Valence-Agglo ». et d'un éventuel rattachement de notre commune à la CC de la Raye.

Le maire juge indispensable de préciser la position de la commune de Upie, afin d'éviter toute ambiguïté, et tout risque de retour en arrière, qui serait pénalisant pour les habitants comme pour les finances de la commune. Elle propose à cet effet le vote d'une motion qu'elle présente, pour l'aider à défendre l'intérêt de la commune, et passe la parole aux conseillers pour en débattre.

Elle précise aussi qu'un rattachement à la CC de la Raye a été évoqué par le préfet avec La Baume , qui vient de délibérer pour s'y opposer, et Montmeyran.

JJ Bruchini confirme que la position exprimée dans la motion correspond bien au sens du vote du conseil de Upie le 6 novembre, et qu'il ne croit pas à un rattachement à la CC de la Raye. Il précise que le collectif d'opposants à la grande agglo auquel il appartient vient de se réunir, et doit déposer à la CDCI des amendements pour aller vers deux communauté d'agglo moyennes ; cela assurerait le maintien des 11 communes de Valence-agglo ensemble, avec un élargissement aux 3 communes de Confluence, et à l'Ardèche, ainsi que la fusion des communautés Romans/ Bourg de péage, en appelant à une coopération de ces 2 communautés par voie de fédération.

Il souhaiterait que le maire la soutienne. M Vincenot précise qu'elle ne peut s'y engager tant qu'elle n'en connaît pas le texte, d'autant plus qu'il faut respecter la Communauté du Pays de Crussol qui ne veut pas venir à cette étape.

Lydia Adam confirme que le sujet est complexe, et que les petites communes ont peu de poids. Elle précise qu'elle s'abstiendra désormais sur toute délibération relative au périmètre de l'intercommunalité. Elle indique qu'elle s'abstiendra également au nom de L. Chalavon qui lui a donné pouvoir.

Alain Bass rappelle sa conviction de l'intérêt d'une grande agglo unissant les pôles de Valence et Romans ; pour lui, une fédération de communautés pour gérer l'économie serait un système opaque, et préfère « jouer collectif ». Bruno Peyrin partage ce point de vue et rappelle que le conseil est partagé 5/5 ; le poids des communes « pour » représente quand même 72% de la population, ce qui ne doit pas être nié.

Françoise Drouet confirme que, même si elle n'a pas voté pour la grande agglo, ne voit pas l'intérêt d'être unis à la CC de la Raye.

Jeanie Gires indique que LA Raye ne nous apportera rien et précise qu'il reste du travail à faire ensemble dans l'agglo, en particulier dans le domaine de la petite enfance.

Ludovic Viollet est plutôt favorable à la motion .

Martine Chaker est toujours favorable à la grande agglo et donc à la motion.

Martine Vincenot rappelle qu'il ne s'agit pas de refaire le débat de novembre, mais bien de préciser notre position, demandant la possibilité de poursuivre le travail commencé avec les 11 communes de Valence-agglo, et s'opposant à un rattachement à une CC comme celle de La Raye.

Sur demande de JJ Bruchini, elle accepte de remplacer le terme « pôle valentinois » par celui de « bassin de vie valentinois », et met la motion ci après au vote.

MOTION

Au vu du contexte ci-après :

- la commune de Upie a décidé en 2009 d'adhérer à la communauté d'agglomération de Valence dès sa création au 1^{er} janvier 2010, et fait donc partie des 11 communes fondatrices,*
- ses élus se sont impliqués sans faille dans cette construction intercommunale, amorçant la structuration du territoire valentinois trop longtemps retardée,*

Attendu qu'un important travail de coopération à 11 a été réalisé au cours des quatre ans écoulés, qui commence à porter ses fruits ;

Attendu que les premiers acquis s'inscrivent dans une réelle solidarité territoriale entre urbain et rural, et sont appréciés dans de nombreux domaines tel que : gestion des déchets, assainissement, transports, culture, développement économique et touristique, services mutualisés, contribution au SCOT, élaboration du PLH, OPAH, etc...

Considérant qu'il est indispensable de poursuivre le travail commencé à 11 avec les communes du pôle valentinois, dans l'intérêt des habitants de notre commune,

Le conseil municipal de Upie :

- Précise que les réticences au projet de grande agglo à 51 communes exprimées par sa délibération du 6 11 2012 , votée à 5 pour/ 5 contre, valant avis défavorable à ce projet, sont essentiellement liées à la taille et au rythme d'évolution proposés, certains trouvant la première trop grande et le second trop rapide après 3 ans d'existence ;
...et que cela n'équivaut en aucun cas à un rejet de Valence-Agglo ;*
- Confirme sa volonté de poursuivre avec les 11 communes de Valence-Agglo Sud Rhône-Alpes le travail engagé pour la structuration des services de notre territoire, s'appuyant sur les outils de solidarité financière propre à une communauté d'agglomération*

- *Demande à monsieur le préfet le maintien de la commune de Upie dans un périmètre lié au bassin de vie valentinois, respectant les 11 communes fondatrices de Valence-Agglo*
- *Et en conséquence s'oppose à toute mesure de sortie de la commune de Upie de la communauté d'agglomération vers une communauté rurale plus réduite.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 contre, et 3 abstentions (L Adam, L Chalavon, M Vidoret) :

- approuve la motion ci-dessus ,annexée à la délibération,
 - o demandant *le maintien de la commune de Upie dans un périmètre lié au bassin de vie valentinois, respectant les 11 communes fondatrices de Valence-Agglo*
 - o *et s'opposant* à toute mesure de sortie de la commune de Upie de la communauté d'agglomération vers une communauté rurale plus réduite.

SEANCE LEVEE A 11h45.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Alain BASS

Martine VINCENOT